



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Fermeture de classes

Question orale n° 698

#### Texte de la question

Mme Eva Sas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la mobilisation des parents d'élèves et les personnels de l'école publique contre les choix budgétaires du Gouvernement, qui dégradent le service public de l'éducation. Ayant reçu les parents d'élèves de la majeure partie des écoles et collèges de la circonscription, Mme la députée alerte sur la situation de ces établissements. L'école publique à Paris fait face à une concurrence aigue du privé, qui pourrait conduire à ce qu'en 2035 près de la moitié des élèves de 6e soient scolarisés dans le privé. Cela conduit à une ségrégation scolaire puisque désormais 55 % des élèves issus de classes très favorisées s'inscrivent dans des collèges privés et cette proportion pourrait atteindre 72 % en 2035. Les parents d'élèves de l'école publique constatent que le Gouvernement encourage, de fait, cette fuite vers le privé en affaiblissant tous les facteurs d'attractivité de l'école publique. Les effectifs par classe actuellement plus faibles dans le public vont augmenter avec les fermetures de classes. Par ailleurs, les moyens sont insuffisants pour le dispositif EMILE qui permet l'apprentissage de l'anglais, à l'école Léonie Wanner par exemple. Les AESH manquent et les absences de professeurs ne sont pas toujours remplacées à l'école d'Artagnan ou au collège Oeben. De même, au collège Courteline, c'est le dispositif Devoirs faits qui a dû être momentanément suspendu faute de budget pour les heures supplémentaires. Autant de défaillances qui peuvent conforter la fuite vers le privé. Par ailleurs, l'indice de position sociale, pour classer les établissements en éducation prioritaire, doit être revu. À Paris, où les disparités sont très élevées, cette moyenne ne rend pas compte de la concentration d'élèves issus de familles défavorisées. De la même façon, n'est pas prise en compte la proportion d'élèves issus des familles de forains de la Foire du trône, ou vivant en foyers d'hébergement d'urgence, comme c'est le cas sur les écoles de Wattignies et rue de Charenton. Les écoles élémentaires Léonie Wanner, Jean-Robert Longuet, Carnot, Bercy et La Brèche aux loups sont classées en convention académique pluriannuelle de priorité éducative, sans que cela ne leur donne de moyens supplémentaires, alors que 39 % des élèves par exemple à Jean-Robert Longuet sont issus de familles défavorisées. Dès lors, elle souhaite que soient revues les 17 fermetures de classes prévues à la rentrée 2026 dans les écoles et collèges de la circonscription afin de permettre un maintien des effectifs par classes et des moyens consacrés aux devoirs faits et au dispositif EMILE. Elle souhaite également savoir combien le ministère prévoit de fermetures de classes dans le privé à Paris et dans la circonscription et souhaite que soit communiquée, en transparence, une évolution comparative sur cinq ans des moyens consacrés à l'enseignement public et à l'enseignement privé à Paris. Elle souhaite en particulier que des moyens soient associés au classement en CAPPE et que le critère de classement en éducation prioritaire, l'IPS, soit revu pour tenir compte des fortes inégalités sociales sur certaines écoles. Elle souhaite que soient pris en compte les élèves à besoins spécifiques, enfants de forains, ULIS, UPE2A et reconnaissances MDPH dans les objectifs d'effectifs par classe. Enfin, elle lui demande si les décharges d'enseignement seront actées pour les directeurs et directrices d'écoles parisiennes.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Eva Sas](#)

**Circonscription :** Paris (8<sup>e</sup> circonscription) - Écologiste et Social

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 698

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale  
**Ministère attributaire** : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [21 avril 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [21 avril 2026](#)